

Fiche technique**Produits de surface**

impra®lan-Fugensiegel

Joint en phase aqueuse incolore pour la protection des jointures en V.

Domaines d'application	Joint d'étanchéité pour la protection contre l'humidité des jointures en V situées au niveau des raccords d'angle correctement collés des fenêtres en bois, portes en bois et éléments de construction en bois. Résiste aux intempéries si appliqué avec impra®lan-Deckfarbe ou impra®lan-Lasur.
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none">• Très efficace contre l'absorption d'humidité• Ne se colore pas (ne jaunit pas)• Bonne saturation des zones de bois de bout• Séchage rapide et application aisée• Bonne adhérence des couches suivantes impralan®• Densité environ 1,050 g/cm³ à 20 °C
Composition	Dispersion à base d'acrylate, eau, glycol, additifs, conservateurs.
Teinte	0000-Incolore
Conditionnement	Tube en plastique 250 ml. 1 carton contient 10 tubes.
Mode d'application	Application manuelle depuis le tube en plastique
Consommation	environ 10-20 g/mètre linéaire Réaliser un test sur la surface à traiter pour déterminer la consommation exacte.
Préparation du support	Le support doit être propre, ferme et solide. L'humidité du bois doit se situer entre 12 % et 14 %. Pour plus d'informations concernant la préparation du support et la protection du bois de construction, consulter la fiche 18 BFS.
Conseils d'utilisation	Couper de manière oblique l'embout du tube en plastique. Placer la pointe sur la jointure ouverte et injecter impra®lan-Fugensiegel dans la jointure en exerçant une légère pression. Bien lisser le produit injecté avec le doigt ou avec la spatule. Appliquer ensuite la couche de finition.
Temps de séchage	Recouvrable après séchage complet du produit, si possible laisser sécher toute la nuit, attendre au moins 45 minutes. Données variables par climat normal 23/50 DIN 50014. En cas d'humidité ambiante plus élevée ou de températures plus basses, le séchage est plus long.
Nettoyage des outils	Nettoyer les outils à l'eau immédiatement après utilisation, ne pas laisser sécher.

Restrictions d'utilisation	Dans le cas des bois tropicaux et riches en tanins, un allongement du temps de séchage, des changements de coloration et une diminution de l'adhérence peuvent être constatés. Il est donc recommandé de procéder à une couche d'essai. Ne convient pas pour boucher les trous de construction.
Teneur en COV (g/L)	56 - 66 g/L (n'est pas soumis à la réglementation COV car il ne s'agit pas d'un produit de revêtement)
Classification CLP	impra®lan-Fugensiegel n'est pas classifié selon le règlement CLP. Mention d'avertissement : Néant Pictogramme : Néant
Mentions de danger et conseils de prudence	Néant
Sécurité au travail	Lors de l'utilisation du produit, respecter les dispositions de protection au travail et de prévention des accidents en vigueur. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas inhale le brouillard de pulvérisation. Assurer une bonne ventilation pendant et après l'application. En cas de contact avec les yeux ou la peau, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. La fiche technique de données sécurité est disponible pour les professionnels sur demande.
Stockage/transport	Conserver au frais mais à l'abri du gel. Bien refermer le bidon après utilisation. Conserver dans le bidon d'origine et uniquement accessible au personnel qualifié. Pour la date limite de conservation au frais, voir l'étiquette du bidon. Ne pas transporter par temps de gel. RID/ADR : néant.
Protection de l'environnement	Il est interdit de déverser impra®lan-Fugensiegel dans le sol, dans des cours d'eau ou dans des canalisations. Classe de pollution de l'eau 1 (auto-classification selon VwVwS, annexe 4). Seuls les bidons entièrement vides peuvent être recyclés. Les résidus liquides de produit doivent être déposés à un centre de collecte des déchets de peinture. Catalogue européen des déchets numéro 08 01 12.
Cette fiche est diffusée à titre indicatif. Étant donné les nombreuses possibilités d'application, nous ne pouvons assurer de garantie pour les cas individuels. Ceci est également valable pour les modes d'application technique que nous recommandons. De telles recommandations n'engagent pas notre responsabilité, même si elles sont formulées de bonne foi sur la base nos connaissances et notre expérience. Tout accord ou engagement oral doit impérativement être confirmé par écrit.	

03/06/2019